Trente-cinquième année. — N° 33. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 9 Février 1876.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Février 1876.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Elections à la Chambre des députés.

Candidat :

Henri DELAVAU

DÉPUTÉ SORTANT.

Bulletin politique.

Les journaux publient, d'après la *Gazette de Cologne*, le texte complet de la Note du comte Andrassy, concernant les réformes à opérer en Turquie.

Les réformes demandées à la Porte par cette Note peuvent se résumer en cinq points principaux :

1° Liberté religieuse pleine et entière ;

2° Abolition du fermage des impôts, ce qui comprend la réforme des dîmes qui sont perçues arbitrairement ;

3° Une loi qui règle l'emploi des contributions directes ;

4° Institution d'une commission spéciale, composée en nombre égal de chrétiens et de musulmans, chargée de contrôler l'exécution des réformes ;

5° Amélioration de la situation agraire. Cette dernière réforme vise en même temps les garanties à donner à la transmission de l'héritage souvent mal assurée quand il s'agit des chrétiens, — et les rapports entre les propriétaires fonciers et les fermiers.

La Note demande en même temps l'exécution des autres réformes promulguées par l'iradé impérial du 12 décembre dernier, et leur application aux provinces insurgées.

Voilà les points fondamentaux du programme Andrassy, rédigé sous la forme d'une circulaire aux puissances qui ont signé le traité de Paris de 1856.

Deux réflexions sont inspirées par la lecture attentive de cette Note : la première, c'est que les puissances européennes, en prenant la défense des chrétiens, exercent une véritable ingérence dans le gouvernement de la Turquie ; la seconde, c'est que ces mêmes puissances ne semblent plus en espérer les résultats pacifiques qu'il était permis d'attendre au premier abord.

L'ingérence de l'Europe dans les affaires intérieures de la Porte est en dehors de tous les usages internationaux, les diplomates en conviennent, et l'Angleterre s'appuyait sur ce principe pour justifier ses premières hésitations ; mais, en somme, elle est devenue nécessaire par la faute même de la Turquie. Cet empire ottoman est une sorte de succession, sinon ouverte dès aujourd'hui, du moins mise sous le séquestre, et qu'il faut pourvoir d'une administration provisoire. Comme le *Times* le disait hier, il s'agit « d'un transport d'autorité », parce que le sultan est impuissant à gouverner lui-même, comme il est incapable de maintenir son pouvoir sur des populations qu'une défiance invétérée pousse à la révolte.

Cette situation date de loin. On pouvait y remédier après la guerre de Crimée en donnant aux chrétiens d'Orient autre chose que de belles promesses : les puissances qui venaient de sauver Constantinople avaient le droit et le devoir d'exiger en échange de sérieuses garanties. On n'a rien fait, et les conséquences de cette politique amènent aujourd'hui l'Europe à exercer dans les provinces turques une autorité que le sultan a perdue, à prendre son lieu et place pour y créer une administration, qui n'existe pas. Ce que les puissances réclament pour ces provinces, c'est plus qu'un protectorat, ce n'est pas encore une annexion de territoire, c'est une prise de gestion en attendant l'avenir.

La seconde observation que nous avons à faire sur cette Note est plus grave, parce qu'elle indique chez les diplomates qui mettent la main à l'œuvre peu de confiance dans l'entreprise que les événements leur imposent. Ils reconnaissent que les réformes sont urgentes, qu'elles sont « l'unique moyen » de sauver la paix européenne ; et pourtant ils ne semblent pas en attendre des résultats certains.

Qu'on lise attentivement cette Note, rédigée en langage diplomatique, c'est-à-dire en langage dont tous les mots doivent être pesés, et l'on sera, comme nous, frappé du ton de méfiance dont elle est empreinte, des craintes pour l'avenir qu'elle laisse deviner.

Ainsi, elle est toujours affirmative quand elle parle des réformes, elle a même quelque chose d'impératif quand elle en trace le programme ; elle dit que les puissances ont « RÉSOLU » non-seulement de *recommander*, mais encore d'*obtenir* de la Porte « des actes clairs, indiscutables, pratiques. » Elle ne veut pas seulement que la Porte accepte ces réformes, elle déclare absolument *nécessaire* que ce gouvernement « *notifie son acceptation* aux puissances garantes. »

En résumé, elle veut un engagement écrit avec toutes ses conséquences ; elle dicte sa volonté, parce qu'elle n'a aucune confiance dans la parole donnée.

Seulement, quand on arrive à la conclusion, que trouve-t-on comme symptôme rassurant ? C'est que la sécurité ne sera que « *relative,* » c'est que la défiance qui existe dans les chancelleries persistera toujours dans les populations chrétiennes, — c'est que la tâche des puissances devient bien difficile, — c'est enfin qu'on n'a pas grande confiance dans cette « unique chance d'éviter de nouvelles complications » en face du mouvement qui menace d'entraîner tout l'Orient.

Il y a plus encore ; la Note prévoit que les gouvernements de Servie et de Monténégro « seront impuissants à résister au courant, » et qu'aujourd'hui « ils semblent s'être familiarisés avec l'idée de prendre part à la lutte dès la fonte des neiges. »

Ce manque d'espoir du rédacteur de la Note est peu rassurant pour ceux qui attendaient de l'intervention des puissances le règlement pacifique de la question d'Orient. Si une action armée devient nécessaire par une circonstance quelconque, nul ne sait quels événements peuvent surgir et quelle conflagration européenne peut éclater.

Car enfin, nous l'avons dit depuis longtemps, dans ces insurrections des provinces turques, il y a autre chose aujourd'hui que le sentiment de la liberté, que le besoin de secouer le joug ottoman ; il y a des excitations étrangères, il y a une main qui pousse à la révolte dans l'espoir de faire surgir d'autres événements.

Cela n'est un mystère pour personne.

L'alliance des trois empires, qu'on nous présente comme fort intime, et que rien, il est vrai, n'a troublée jusqu'ici, peut être rompue à un moment donné. Il faut peu de chose pour cela, car les intérêts sont différents.

Chronique générale.

Un avis émananant de la Préfecture de police, affiché sur tous les murs de Paris, prévient les électeurs que les réunions publiques cesseront le 15 février, cinq jours avant les élections, conformément à la loi.

***

Les délégués sénatoriaux de Belfort viennent d'adresser une lettre à M. Thiers, dans laquelle ils lui rappellent la promesse faite par l'ex-président lorsque la candidature sénatoriale de Belfort lui fut ouverte, qu'il représenterait Belfort au Sénat : « Ils » n'osent croire, disent-ils, que M. Thiers » ait voulu se servir de leurs votes comme » simple démonstration. Ils espèrent que » M. Thiers tiendra à honneur de remplir » sa promesse. »

***

Les journaux allemands redoublent au-

2

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN REPENTIR

(Suite et fin.)

Étienne Landineau, que vous avez vu tout à l'heure, était un des plus enragés contre les Bretons.

Dans ce temps-là, il avait de trente à trente-cinq ans ; il s'était marié tout jeune, et il avait trois enfants, deux petites filles de six ou sept ans, et un garçon qui approchait de douze ans.

Vous n'avez jamais vu un plus beau gars : brun, avec des yeux noirs qui luisaient comme des chandelles, grand, vigoureux, leste, bien découplé, une tête frisée et des joues roses sous le hâle de la mer ; c'était plaisir de le voir, d'autant plus qu'il était le plus gai, le plus joyeux, le plus hardi des enfants du pays.

Il n'y avait pas moyen d'être triste avec lui : il vous chantait une chanson, il vous disait un conte à faire mourir de rire, qu'il prenait on ne savait où ; et puis, il était toujours prêt à rendre service, et jamais il n'avait fait de mal à personne.

Tout le monde disait que ce serait un fameux marin : il savait déjà conduire une barque ; il faisait la manœuvre et grimpait aux mâts comme un écureuil ; il n'avait peur de rien, et, de plus, son père l'envoyait à l'école où il était toujours le premier.

Aussi disait-on que pour sûr Michel Landineau serait un jour capitaine au long cours.

Ce jour dont je vous parle, il y a aujourd'hui vingt-cinq ans, Michel était parti dès le matin, avec du pain dans son panier, pour aller à la chasse aux crabes et aux crevettes, à la marée basse, dans les rochers du port.

On n'allait pas en mer ; le temps était mauvais depuis quinze jours au moins, à cause de l'équinoxe.

Tous les pêcheurs restaient chez eux, maudissant le temps qui les empêchait de travailler quand il y aurait eu tant d'argent à gagner ; car les fabricants de salaisons, qui avaient à faire des expéditions très-pressées pour les colonies, payaient mieux que jamais en ce moment-là.

De temps en temps on allait voir un peu ce qui se passait dehors.

Tout à coup, les gens qui s'étaient avancés jusque sur la jetée furent bien étonnés d'apercevoir une barque là où vous avez vu ce matin la *Théotiste* quand elle cherchait à rentrer.

Celle-là était une barque bretonne : on la reconnaissait à sa voilure rouge, et d'ailleurs il n'y avait que des Bretons capables de prendre la mer par un temps pareil.

Ils auraient mieux fait de rester tranquilles ; car le vent, la marée et le gros temps étaient d'accord pour leur nuire, et ils ne pouvaient pas venir à bout de trouver le chenal.

Il s'était amassé une foule sur la jetée qui les regardait, et Landineau criait contre eux plus fort que jamais.

Il vint un moment où leur barre fut emportée par un coup de mer qui en même temps leur fit une voie d'eau.

Leurs voiles ne servaient de rien, puisqu'ils ne pouvaient plus se diriger ; il ne leur restait plus qu'à couler.

Pourtant on aurait encore pu mettre un canot à flot et recueillir les hommes ; mais beaucoup sur la jetée, et Landineau en tête, criaient que c'était bien fait, qu'il fallait les laisser se tirer d'affaire tout seuls ; qu'ils avaient besoin d'une leçon, ces maudits Bretons, qui ne doutaient de rien et qui venaient voler le poisson des Sablais. Enfin on n'y alla point.

Il faisait sombre. Tout à coup un éclair illumina le bateau et permit de voir ceux qui s'y trouvaient, cramponnés aux cordages et attendant la mort.

On n'eut pas le temps de les reconnaître. Landineau avait poussé un cri terrible :

— Mon fils ! Michel ! Où est l'enfant ? demanda-t-il à sa femme qui était venue là pour voir, avec ses deux fillettes pendues à son tablier.

— Mais les petites l'ont laissé ce matin dans les rochers, à la chasse aux crabes, répondit-elle ; il est peut-être rentré à présent, car je lui avais promis de faire des crêpes à dîner pour sa fête.

— Ah ! tant mieux ! repartit Landineau avec un grand soupir de soulagement.

Il reporta ses yeux vers la barque : une lame s'avançait ; elle la recouvrit, et le vent qui soufflait du large nous apporta le dernier cri des malheureux Bretons.

Les épaves furent jetées à la côte, et avec elles les corps des noyés. On les enlevait pour les porter chez eux à mesure qu'on les reconnaissait, et on se consolait de n'avoir pas été à leur secours en assurant qu'on n'aurait pas pu les sauver.

Je n'étais pas vieille alors, j'avais quatorze ou quinze ans ; eh bien, je vivrais cent ans que je n'oublierais jamais ce jour-là.

Je vis une quantité de monde rassemblé au bord de l'eau et regardant quelque chose qu'on en retirait : un enfant pâle, mais aussi beau que quand il vivait, avec ses cheveux défrisés par l'eau et ses longs yeux fermés qui ne devaient jamais se rouvrir.

C'était Michel.

Le pauvre gars était à s'amuser dans les rochers,

jourd'hui d'hostilité et de violence contre M. le vice-président du conseil et prodiguent les adulations les plus plates non-seulement à M. Thiers, mais encore au grand citoyen Gambetta.

***

Les réfugiés de la Commune ont formé en Belgique un comité électoral, qui correspond avec différents comités radicaux de France.

***

Un seul candidat aux élections législatives a fait jusqu'ici exception à la règle en ne promettant pas un appui loyal au gouvernement du maréchal : c'est M. Ninard, candidat démocrate pour la deuxième circonscription de la ville de Limoges. Le fait est assez rare pour le signaler.

***

On annonce que M. le colonel Denfert vient d'envoyer sa démission au ministre de la guerre, afin de pouvoir se présenter aux élections législatives.

LES RÉUNIONS ÉLECTORALES

A PARIS.

Le mouvement électoral pour la Chambre des députés produit partout une certaine animation. Toutefois, l'agitation est moins vive avec le scrutin d'arrondissement qu'avec le scrutin de liste.

Des réunions préparatoires ont été organisées en maints endroits, et il y a un véritable intérêt à lire les comptes rendus que donnent de ces réunions les journaux républicains eux-mêmes.

Voici le compte rendu, extrait de l'*Opinion nationale*, d'une réunion tenue rue d'Arras, salle des Ecoles, sous la présidence de l'ancien préfet de Maine-et-Loire, M. Engelhard, aujourd'hui conseiller municipal de Paris.

—

Président, M. Engelhard ; assesseurs, MM. Lesage, docteur Labbé, Henri Salles.

Un seul candidat est présent, le docteur Dupré, plusieurs autres des nombreux candidats de cet arrondissement, MM. Delattre, Jauffray, Engelhard, Dulac, Talandier se retirant devant M. Louis Blanc.

Au début de la séance, M. Engelhard donne lecture d'une lettre de M. Accolas qui maintient sa candidature en raison des divergences d'opinions entre lui et Louis Blanc dont il attaque les théories.

Bruit et manifestations. Une partie de l'Assemblée est indignée, et ce mécontentement se manifeste lorsque le docteur Dupré veut prendre la parole.

Le candidat est obligé d'être fort concis dans l'examen du programme du comité ; aussi lui dit-on qu'il est trop bref, et lui demande-t-on en quoi ses théories diffèrent de celles de Louis Blanc.

— Le voici, répond M. le docteur Dupré, Louis Blanc est partisan des idées sociales autoritaires ; il demande, pour l'application de ses théories, l'intervention de l'Etat, auquel il réserve la main haute.

Défiez-vous des gens qui vous proposent le bien-être social en faisant l'abandon de vos libertés. Vous obtiendrez ce bien-être et plus encore par le suffrage universel.

N'oubliez pas que ce n'est pas le gouvernement qui nourrit les peuples, mais les peuples qui nourrissent le gouvernement. Faites-vous vous-mêmes vos institutions sociales, et vous vous passerez des gouvernements. (Nombreux applaudissements.)

L'assemblée est bientôt mise en gaieté par quelques orateurs imprudents. L'un demande qu'on ne l'applaudisse qu'après la lecture d'un document important.

Il tire un papier qu'il ne peut lire lui-même ; il le passe au bureau qui ne peut lire davantage. Par déférence, l'assemblée n'applaudit pas l'orateur.

Un autre citoyen demande au candidat ce qu'il ferait, si un coup d'Etat se présentait.

— Je chercherais à le mettre en prison, répond le docteur, qui ajoute qu'il est l'ami de Raspail, dont la conduite milite pour lui.

Après quelques observations sur la nomination des membres en comité, le président, M. Engelhard, revient sur la lettre de M. Accolas et dit que le bureau écrira au candidat de se présenter demain.

— Et s'il n'est pas à Paris ?

— Je n'ai pas à m'occuper des convenances de M. Accolas. M. Accolas a formulé des insinuations contre Louis Blanc... (Tumulte, protestations. Voix : Vous allez trop loin.)

M. Buisson. — Je demande la parole pour rappeler le président au respect et à l'impartialité.

Un électeur monte à la tribune et, dans un langage fort net, dit que la loi sur les élections sénatoriales est mauvaise, soit ; mais qu'elle est la loi, qu'elle a été acceptée et par les électeurs sénatoriaux et par les candidats.

Si Louis Blanc ne voulait pas accepter cette loi, il n'avait qu'à faire comme Raspail ; il a accepté ; il est soumis aux éventualités du vote, il doit s'incliner devant ce vote. Quelque illustre que soit Louis Blanc, le suffrage exprimé est supérieur à lui. (Applaudissements. — Protestations.)

M. Engelhard rappelle les circonstances de ce vote sénatorial et croit être dans le sentiment de Paris quand il s'est désisté avec ses collègues.

M. Buisson prend la parole et proteste contre le mot « insinuation » attribué à M. Accolas.

Après cet incident, la réunion devient fort gaie. Un électeur fait une observation de sa place. Un autre s'écrie : — Je demande une botte de mouron pour le monsieur du poulailler. (Rires. — Applaudissements.)

La séance est levée.

Catastrophe du puits Jabin.

Le *Mémorial de la Loire*, de Saint-Etienne, donne les navrants détails qu'on va lire sur ce terrible événement :

Une catastrophe épouvantable, et telle qu'on n'en saurait trouver d'aussi grande dans les annales pourtant si lugubres des accidents de mine en France, a eu lieu hier au puits Jabin, qui appartient à la Compagnie anonyme des houillères de Saint-Etienne et qui avait déjà acquis une triste notoriété par l'explosion de grisou de 1872, dans laquelle soixante-quinze mineurs trouvèrent la mort.

Entre deux heures et demie et trois heures, une détonation sourde s'est fait entendre, assez pareille à celle d'un coup de canon tiré dans le lointain. Quelques personnes disent avoir entendu deux détonations successives ; la chose est possible, car elle s'est produite d'autres fois. Aussitôt on a vu une épaisse colonne de fumée s'élever avec violence du puits Saint-François, la fumée s'est échappée ainsi pendant dix minutes.

La mine du Treuil a deux orifices ou deux puits, le puits Jabin et le puits Saint-François ou Gagne-Petit. L'arrivée d'air a lieu par le puits Jabin, le retour d'air par Saint-François où fonctionne un ventilateur Guibal. Les travaux sont très-étendus, ils vont jusque sous la Richelandière.

L'explosion de grisou n'a pas eu de graves effets extérieurs. Ainsi les colonnes des puits n'ont pas été détériorées ; pour tout dommage on n'a constaté qu'un guide cassé à la recette inférieure du puits Jabin. Les bennes qui se trouvaient dans la cage n'ont pas même été soulevées.

Malheureusement, à l'intérieur des galeries, où travaillaient en ce moment 216 ouvriers, les ravages sont affreux.

La nouvelle de cette catastrophe s'est répandue dans notre ville et y a causé une émotion que nos lecteurs doivent comprendre. De tous côtés on s'est dirigé en foule vers l'ancienne route de Saint-Chamond, de chaque côté de laquelle sont situés les puits Saint-François et Jabin.

M. Planchard, ingénieur divisionnaire, M. Rossigneux et une partie du personnel de la mine sont descendus immédiatement. Arrivés à un niveau inférieur qui en apparence n'avait pas été éprouvé, ils ont rencontré une vingtaine d'hommes ; parmi eux, deux étaient morts, d'autres plus ou moins grièvement blessés, les autres sains et saufs. Un gouverneur avait le bras cassé.

Un cheval asphyxié était étendu à l'entrée de la recette. Les ingénieurs constatèrent ensuite des éboulements dans les trois voies d'aérage ; toute espèce de communication était interrompue avec les chantiers. Ils remontèrent avec les hommes sauvés. Deux de ces derniers sont morts depuis à l'hôpital.

Pendant ce temps, toutes les autorités étaient accourues.

Arrivent aussi de toutes parts les femmes, les enfants, les parents des ouvriers ensevelis. Tout le monde se désole, pousse des sanglots déchirants. Nous renonçons à peindre ce spectacle : on n'en saurait imaginer de plus navrant.

Les ingénieurs sont admirables de courage et de sang-froid. Ils prennent à peine le temps de revêtir le costume de toile bleue et le chapeau de mineur et, sans paraître le moins du monde émus des dangers qui les attendent en bas, ils entrent résolûment dans la cage, leur lanterne à la main, et descendent pour organiser les secours.

Nous voyons ainsi descendre M. Chanselle, l'ingénieur principal, qui avait déjà fait plusieurs visites ; M. Castel, ingénieur en chef ; M. Leverrier, ingénieur ordinaire ; M. Holtzer, M. Desjoyeaux, M. Guinard, M. Raffanel, garde-mines, M. Planchard fils.

M. Villiers, directeur des houillères de Saint-Etienne, était à Lyon hier, jour de réunion de son conseil d'administration. Parti par le train de 3 heures 45, il s'est rendu directement de la gare au puits Jabin, et s'est fait descendre immédiatement.

A cinq heures, le poste de nuit est arrivé. Il a apporté des bois, des outils, et ce qu'il faut pour secourir des blessés.

La descente par le puits Saint-François a été pendant plusieurs heures impossible à cause de l'oxyde de carbone. Vers le soir, M. Holtzer a pu y pénétrer : il a trouvé près de la recette inférieure les corps des deux enchaîneurs (on appelle enchaîneurs ceux qui chargent les bennes sur les cages). Des éboulements empêchaient de pénétrer plus avant.

On a travaillé toute la nuit, mais avec beaucoup de peine et au milieu des plus graves périls. Il est arrivé plusieurs fois que des hommes qui travaillaient au sauvetage ont été engloutis par de nouveaux éboulements et seraient morts si leurs camarades ne les avaient retirés aussitôt au moyen de cordes.

L'aérage s'est rétabli parfaitement quelques instants après l'accident, le ventilateur n'a pas cessé de fonctionner très-régulièrement ; et l'on pouvait espérer tout d'abord en sauver un grand nombre, dans le cas où l'explosion se fût localisée. Mais, au contraire, l'explosion semble avoir été générale et le courant destructeur avoir parcouru toutes les parties de la mine.

Le nombre des victimes sera effroyable. Nous avons dit plus haut que 216 ouvriers étaient occupés dans la mine au moment de l'accident. Sur ce nombre, au moment où nous écrivons, 49 seulement ont été remontés : 24 morts, 15 blessés. Il reste donc encore dans la mine 167 hommes, 167 cadavres sans doute. Si l'on espère, ce n'est que dans un hasard, un miracle qui pourra en avoir sauvé quelques-uns de ci de là.

Les éboulements sont tels qu'on n'a pu encore pénétrer dans le chantier principal, où travaillait le groupe le plus nombreux d'ouvriers. Dans certaines parties on a trouvé des boiseries enflammées.

M. Leverrier est allé, nous dit-on, du puits Jabin au puits Saint-François. Dans la galerie qu'il a parcourue, tous les hommes étaient morts.

M. Robinet de Cléry, procureur général, est arrivé dans la nuit. Il était encore sur les lieux ce matin avec le préfet de la Loire.

---

quand les Bretons avaient passé tout près de lui en sortant du port.

Il avait voulu s'embarquer avec eux ; de sorte que quand son père faisait des vœux pour qu'on les laissât se noyer, c'était son propre fils qu'il condamnait à la mort.

Il arriva, le père, et il vit cela.

S'il ne tomba pas mort du coup, c'est que, bien sûr, on ne meurt pas de douleur.

Il ne dit pas un mot ; il enleva dans ses bras, à lui tout seul et tout doucement, comme s'il craignait de lui faire du mal, le corps de son pauvre enfant, et il l'emporta dans sa maison.

Et alors...

— Et alors je sentis la main de Dieu sur moi ! dit une voix rude et triste derrière nous.

Je tressaillis en reconnaissant le courageux sauveteur.

Il avait quitté ses habits de mer, et un ruban rouge ornait la boutonnière de sa grosse redingote brune.

Il tenait à la main une couronne d'immortelles.

Sans doute, en passant il avait entendu son nom et s'était arrêté pour nous écouter.

Il continua, s'adressant à moi :

— Oui, il se fit une tempête dans mon cœur. J'essayais de me révolter contre Dieu, mais je ne pouvais pas ; je maudissais les Bretons, mais je sentais que c'était moi qui étais l'assassin de mon enfant.

On l'enterra. Il se passa des jours, et puis des jours. La mère pleurait ; moi, je ne pleurais pas : je n'avais pas le droit de le pleurer, puisque je l'avais tué.

Je n'osais pas m'approcher de sa tombe, j'étais désespéré ; je sentais que c'était fini, que je ne le reverrais plus jamais, jamais en ce monde, jamais dans l'autre non plus !

Enfin, peu à peu, il me sembla qu'une voix consolante me parlait : la voix de Dieu, ou celle de mon enfant !

Je sentis que je me repentais profondément, et je chassai de mon cœur la haine que j'avais eue contre ces Bretons : c'était cette haine qui avait tué mon petit Michel.

Mais je compris en même temps que mon repentir ne servirait à rien si je le tenais renfermé au dedans de moi, et qu'il me fallait faire du bien pour effacer le mal dont j'avais été cause.

Alors je promis à l'âme de mon fils de sauver le plus que je pourrais de marins en danger.

J'obtins la première place vacante de pilote, et j'eus bientôt le bonheur d'empêcher une barque de périr.

Ce jour-là, j'allai pour la première fois porter une couronne sur la tombe de Michel, et il me sembla qu'il me pardonnait et que je me rapprochais un peu de lui.

J'en ai porté bien d'autres depuis, une à chaque sauvetage. Aussi, j'espère qu'au jour de ma mort je pourrai me pardonner à moi-même.

Il se tut. Mon hôtesse et moi, nous pleurions.

— Ah ! m'écriai-je, si tous ceux qui ont une faute à se reprocher savaient se repentir comme vous, le mal aurait bientôt disparu du monde.

Le vieux Landineau ne répondit rien, et s'éloigna pensif avec sa couronne.

(*Magasin pittoresque.*)

CONCERT DE CHARITÉ

Au profit des pauvres secourus par le Bureau de bienfaisance.

MERCREDI 9 février, Concert de charité donné par la Société musicale de Saumur, dirigée par M. Meyer, avec le concours de :

Mlle Seveste, première chanteuse du Grand-Théâtre de Nantes ;

M. Goubault, violon solo du théâtre d'Angers ; M. Lebert, hautbois solo du même théâtre ; et de MM. les amateurs et artistes de la ville de Saumur.

PROGRAMME DU CONCERT.

PREMIÈRE PARTIE.

1° *L'Italienne à Alger*, ouverture de Rossini.

2° *Souvenirs du Père Antoine*, chantés par M. B...

3° *La Part du Diable*, fantaisie de Verroust, pour hautbois, par M. Lebert.

4° Air du *Barbier*, de Rossini, chanté par Mlle SEVESTE.

5° Fantaisie d'Alard sur *Robert le Diable*, pour violon, par M. Goubault.

6° *Oiseaux légers*, de Gumbert, chanté par M. C...

7° *I like but the night*, scène comique, chantée par M. M...

8° *Béatrice*, fantaisie de Bellini.

DEUXIÈME PARTIE.

1° *Tancrède*, ouverture à grand orchestre (Rossini), par les amateurs de la ville.

2° *Le Corrèo*, chanté par M. B...

3° *Don Pasquale*, fantaisie de Verroust, pour hautbois, par M. Lebert.

4° *Mon cœur soupire*, de Mozart, chanté par Mlle SEVESTE.

5° *La Tour des Pins*, fantaisie de Hemmerlé.

6° *Alleluia d'amour*, de Faure, chanté par M. C...

7° *Deux pensées fugitives*, d'Ernst et Heller, par M. Goubault.

8° *La Fille du Régiment*, chantée par Mlle SEVESTE.

9° *Le Monde tel qu'il est*, chansonnette comique, par M. M...

Les blessés sont transportés à l'hôpital de Saint-François, les morts au Soleil.

On ne connaît pas encore la cause de la catastrophe. On l'attribue généralement à quelque imprudence probable d'un ouvrier. D'un autre côté, on a remarqué, au moment où l'accident s'est produit, une dépression barométrique assez subite évaluée à 10 millimètres.

Tout ce qui précède est écrit à la hâte. Nous reviendrons demain, avec plus de détails, sur la calamité qui vient de jeter tant de familles dans la désolation et plonger dans le deuil notre ville tout entière.

Etranger.

Voici un extrait d'une note que publie le *Monde* et qu'il dit recevoir d'un diplomate étranger ; on y verra la preuve que de graves complications peuvent sortir de la question d'Orient :

« Les trois cours du Nord sont encore en de fort bons termes, mais depuis quelques mois, et très-visiblement surtout depuis un peu plus d'un mois, M. de Bismark prépare, autant que cela dépend de lui, une rupture entre l'Autriche et la Russie. On engage vivement l'Autriche à s'emparer de la Bosnie, ne fût-ce qu'en garantie des réformes turques ; on préférerait encore la voir occuper les provinces danubiennes. Tout cela ne saurait plaire au comte Andrassy, mais le comte Andrassy a rendu les services que Berlin pouvait attendre de lui ; il n'est plus bon à rien, à moins qu'il ne marche comme on veut. Il se peut donc qu'on le décide ; sinon il sera mis à la porte, et rien n'est plus facile, car à l'heure qu'il est, Hongrois et Cisleithans sont aux prises avec un acharnement inoui. Ce qu'il faut, c'est que l'Autriche fasse un pas qui la brouille avec la Russie ; les promesses d'alliance prussienne ne lui manqueront pas.

» Dès que cette première partie du plan aura réussi, et par le fait même de cette brouille qui dégénérera bien vite en guerre, M. de Bismark sera l'arbitre des deux puissances. Il attendra que la Russie ait besoin de lui, ou seulement peur de lui, et prendra son parti. Aussi, *dès à présent, s'occupe-t-on en Allemagne de l'annexion des provinces allemandes de l'Autriche*. La revue la plus catholique de l'Allemagne : *les Feuilles historiques*, de Munich, vient elle-même de publier un article où il est montré que l'Autriche est aussi finie que la Turquie, et que l'*annexion de ses provinces allemandes augmenterait en Allemagne le nombre des catholiques, ce qui est fort désirable*. — On peut donc déjà compter que les catholiques allemands sont acquis aux plans de Bismark pour l'extérieur.

» Mais ce n'est pas tout : *une des conditions principales imposées à la Russie sera que la Prusse aura encore une fois les mains libres en France*. D'ici là, on va se montrer, à Berlin, *charmant* pour nous ; plein de flatteries et d'*offres au besoin*, par exemple, la restitution de l'Alsace-Lorraine : on nous avait bien jadis offert la frontière du Rhin ! Mais que l'Autriche soit achevée, et ce ne sera pas long si les chosent continuent à marcher comme elles font depuis l'ouverture de la crise orientale, et nous pouvons nous attendre à une nouvelle invasion.

» C'est ce que M. de Manteuffel (le général) exprime en disant : « Le diable va être lâché au printemps. »

Nous laissons au *Monde* la responsabilité de ses renseignements, mais nous devons dire que l'ensemble de son article résume assez bien la situation actuelle, et que les dangers qu'il signale nous paraissent imminents.

Une dépêche de Vienne nous apprend aujourd'hui que le texte de la *Gazette de Cologne* contient des inexactitudes : nous verrons si le texte authentique publié en Autriche modifiera nos appréciations.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES CANDIDATS CONSERVATEURS DE MAINE-ET-LOIRE.

Voici la liste des candidats conservateurs de notre département pour les élections législatives du 20 février 1876 :

Angers : 1re circonscription (Angers Sud-Est, Chalonnes-sur-Loire, les Ponts-de-Cé, Thouarcé) :

M. TH. DE SOLAND, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, membre du Conseil général.

Angers : 2e circonscription (Angers Nord-Est, Angers Nord-Ouest, Tiercé, le Louroux-Béconnais, Saint-Georges-sur-Loire) :

M. FAIRÉ, avocat.

Cholet : 1re circonscription (Chemillé, Cholet et Montfaucon) :

M. A. DE MAILLÉ, député sortant.

Cholet : 2e circonscription (Beaupreau, Champtoceaux, Montrevault, Saint-Florent-le-Vieil) :

M. H. DURFORT DE CIVRAC, député sortant.

Saumur (Doué-la-Fontaine, Gennes, Montreuil-Bellay, Saumur, Vihiers) :

M. H. DELAVAU, député sortant.

Segré (Châteauneuf, le Lion-d'Angers, Pouancé, Segré) :

M. ERNEST GUIBOURD, conseiller général.

Dimanche matin, le sieur Jean Martin, âgé de 55 ans, demeurant au village de Champmeaux, commune de Distré, a mis fin à ses jours en se jetant dans le Deuil. Avant de mettre son projet à exécution, Martin était allé à sa cave, où il avait fait de copieuses libations.

On ignore quel motif a pu le pousser à cette extrémité.

TOURS. — Vendredi, vers trois heures de l'après-midi, un très-fort orage a éclaté sur Tours. Pendant une demi-heure environ, les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient, pour ainsi dire, sans interruption.

Le vent soufflait du Nord-Ouest avec une certaine violence.

A la suite du premier coup de tonnerre, il est tombé une grêle abondante et serrée. Sur certains points aux environs de la ville, les grêlons atteignaient la grosseur d'une balle de calibre.

Heureusement, elle était très-molle et très-friable et semblait de la neige agglomérée.

Nous n'avons pas appris qu'elle ait occasionné des dégâts.

Un malfaiteur de la pire espèce, dit le *Publicateur de la Vendée*, vient d'être arrêté à Saint-Julien-des-Landes. Cet individu parcourait le pays depuis trois ou quatre ans ; c'était une sorte de mythe qu'on ne pouvait saisir. Il criait vive la guillotine ! menaçait d'incendie les personnes qui lui faisaient la charité, leur lançant même parfois à la tête les morceaux de pain qu'on lui donnait, quand ces morceaux ne lui convenaient pas.

M. le maire de Saint-Julien, auquel ces renseignements étaient parvenus depuis longtemps, n'avait pu rencontrer le coupable, qui lui était resté inconnu. Privé qu'on est de gendarmerie à la Mothe-Achard, il ne pouvait se livrer à des recherches actives lorsque, le dimanche 23, pendant la grand'messe, il apercut dans l'église, à quelques pas de lui, un individu qui se livrait à des actes excentriques et scandaleux et, entre autres, montrant le poing au Christ et faisant des gestes inconvenants à l'adresse du curé.

L'honorable maire fut averti tout bas par un de ses voisins que c'était l'homme qui lui avait été signalé. Dans la crainte d'occasionner du tumulte et de troubler le saint sacrifice, il jugea à propos d'attendre la fin de la messe pour s'emparer du perturbateur, mais il ne le perdait pas de vue et, au moment où celui-ci arrivait à la dernière marche du perron de l'église, il le saisit au collet en lui disant qu'il l'arrêtait et lui enjoignait de le suivre à la mairie pour montrer ses papiers.

Cet homme fit les plus violents efforts pour se dégager, et il ne craignit pas de porter la main sur le représentant de la loi et de lui asséner un vigoureux coup de poing sur la figure, exprimant le regret de ne pas l'avoir tué, regret qu'il renouvela plusieurs fois dans le jour. M. Henri de La Bassetière requit aussitôt plusieurs personnes qui se trouvaient près de lui, et ce forcené, bien que se débattant, fut conduit à la mairie.

Arrivé là, il falluf employer la force pour le faire entrer dans la salle où il devait être maintenu. Lorsqu'il y fut introduit, il s'élança sur un de ses gardiens, cantonnier de la commune, le prit à la gorge et l'eût infailliblement étranglé sans l'intervention des autres personnes préposées également à sa garde.

Le prisonnier accabla alors le maire et ses gardiens des plus grossières injures, les menaçant de les faire guillotiner ou fusiller et de les conduire lui-même à Paris, le maire en tête, criant que d'accusateur celui-ci deviendrait accusé, qu'il lui passerait par les mains, car il avait, disait-il, le bras plus long que lui et ajoutant que, du reste, tous les riches auraient affaire à lui.

En présence de ces dispositions farouches, le maire dut le faire attacher et prévenir la gendarmerie.

Ces scènes effrayantes ont duré depuis midi jusqu'à cinq heures du soir, heure à laquelle ce misérable a été enchaîné par les gendarmes et conduit aux Sables.

Le mercredi suivant, il était traduit devant le tribunal correctionnel de cette même ville, condamné à trois ans de prison, et reconnu par le gardien de la maison d'arrêt comme un ancien pensionnaire et par le greffier du tribunal comme un repris de justice précédemmeni condamné à sept ans de travaux forcés.

Cet individu est né dans le département de la Creuse ; bien qu'âgé de 50 à 60 ans, il est encore d'une force extraordinaire, en proportion du reste avec sa haute taille.

Les populations de ces contrées, délivrées d'un pareil bandit, ont témoigné leur satisfaction et leur gratitude à l'honorable maire qui, par son attitude énergique, est parvenu à cet heureux résultat.

Emprunt de la Ville d'Ancône.

On ne peut que suivre avec sympathie les progrès économiques et matériels de l'Italie, qui est destinée à être l'alliée naturelle de la France. Aussi tout ce qui peut resserrer les liens de solidarité entre les deux pays, entre les deux grandes nations latines mérite-t-il d'être encouragé. La solidarité financière n'est pas une des moins efficaces ; à ce titre il y a lieu de signaler l'affaire de l'Emprunt de la ville d'Ancône.

Les obligations de la VILLE D'ANCÔNE présentent les avantages suivants :

1° Un placement à 6 30 0/0, payable en or à Paris et à Ancône, *nets d'impôts présents et futurs*, légèrement supérieur comme revenu à celui de la rente italienne 5 0/0, et n'offrant aucune difficulté, pour l'encaissement des intérêts qui sont payés, sans formalités, sur simple présentation des coupons.

2° Une garantie indiscutable et approuvée légalement sur les octrois de la ville qui produisent une somme nette plus que *double* de celle consacrée au service de l'emprunt.

3° Les sommes déléguées, nécessaires au service de l'emprunt, sont prélevées *par privilége* chaque mois sur les recettes de l'octroi et versées à la *Banque nationale d'Italie*.

4° Le Conseil municipal s'est engagé à voter pendant 34 ans les droits d'octroi, à un taux suffisant pour couvrir le service du présent emprunt. Cet *engagement irrévocable* a été approuvé en la forme légale par la députation provinciale, présidée par le préfet, représentant le gouvernement.

Les obligations d'Ancône constituent donc un placement de premier ordre.

Dernières Nouvelles.

Le général marquis d'Abzac, premier aide de camp du Président de la République, est parti samedi soir pour Saint-Etienne, envoyé par le Président de la République pour aller visiter les lieux du sinistre et distribuer en son nom des secours aux familles des victimes.

Il a représenté hier le Président de la République au service funèbre qui a eu lieu à Saint-Etienne et auquel assistaient M. le ministre du commerce, M. le procureur général de Lyon et toutes les autorités de Saint-Etienne.

M. le maréchal de Mac-Mahon a envoyé une somme de 5,000 fr., M. Buffet 3,000 fr., et M. de Meaux 1,000 fr.

On lit dans l'*Union* :

« Les républicains se font déjà la partie belle. Ils affirment, d'après les renseignements les plus authentiques, que leurs candidats l'emporteront au premier tour de scrutin dans 283 circonscriptions, ni une de plus, ni une de moins.

» La part des conservateurs et monarchistes de toutes nuances serait de 220 à 230. Le résultat du scrutin serait indécis dans 21 circonscriptions. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 7 février.

Le marché a été très-ferme aujourd'hui, et bien que nous n'ayons aucune hausse sensible à constater, les affaires ont été assez nombreuses. Tout porte à croire que le mouvement reprendra demain et les jours suivants.

Le 5 0/0 qui était samedi à 104,50 fait ce soir 104,55, cours auquel il a été très-demandé.

Le 3 0/0 n'a rien gagné, mais il s'est tenu très-ferme au cours d'avant-hier, 67,32 1/2.

L'Italien a gagné 15 cent. et il s'est fait beaucoup de transactions à 70,75.

Le Turc est à peu près immobile à 20,10 ou 20,15, et les Lots font 53.

Le Pérou a gagné 1/8 et se tient assez ferme à 34 1/4.

Le Crédit mobilier est à 200.

La Banque de Paris sur laquelle il ne s'est presque rien fait dans ces derniers jours, se cote 1,075 ; la Banque ottomane a gagné 1 fr. 25 et fait 440.

Les actions autrichiennes sont assez faibles aujourd'hui, et ce n'est qu'avec peine qu'elles se cotent 643,75 ; les obligations font 321.

Les actions lombardes ont également perdu quelque chose ; elles sont à 248,75 ; les obligations restent à 236,50.

Extérieure espagnole, 18 7/8 ; Intérieure espagnole, 16 15/16.

BASSIN DU COUCHANT DE MONS.

SOCIÉTÉ DU

CHARBONNAGE des SEIZE-ACTIONS

(CONCESSION PAR FORFAIT DU RIEU-DU-CŒUR)

Société civile fondée le 5 septembre 1843, actuellement divisée en **3,596** parts.

Siége social à Quaregnon, province de Hainaut (Belgique)

ADMINISTRATEURS

MM. E. DEBRUYN-GUÉRIN, C., bourgmestre de Saint-Ghislain, *président*.
Alexis RONCHAIN, industriel à Saint-Ghislain.
C. LEMAN, banquier à Saint-Ghislain.

Deux administrateurs français seront nommés après cette souscription.

COMMISSAIRES

MM. A. RONCHAIN-DELECOURT, indust. à Bruxelles.
A. LETELLIER, avocat à Mons.
A. VILAIN, industriel à Paturages.

LA CAISSE VIVIENNE

Met à la disposition du public

1,600 Parts entièrement libérées au prix de 1,000 francs l'une

(jouissance du 1er Février 1876).

PAYABLES COMME SUIT :

100 fr. en souscrivant ;
150 à la répartition ;
250 du 10 au 15 mars ;
250 du 10 au 15 avril ;
250 du 10 au 15 mai.

Les Titres libérés à la répartition : **990** fr. net.

Les coupons sont payables par semestre à Paris, à Bruxelles et à Mons.

La moyenne des résultats, aux prix courants de chacune des quatre dernières années, a été de 402,725 fr. 25 c. Nous pouvons même citer l'exercice 1872-73 qui eût atteint le chiffre de 817,351 fr., sans la moins-value des livraisons faites à la *Compagnie Parisienne du Gaz*.

L'administration de la Société, agissant sagement, appliquait au fur et à mesure une partie notable de ses bénéfices à assurer l'exploitation régulière de l'étage actuel tout en préparant l'étage inférieur.

Il en résulte que la Société se trouve exonérée de travaux extraordinaires et qu'elle pourra, moyennant une faible dépense annuelle, extraire de 3,000 à 3,500 hectolitres par jour. En tenant compte des journées de chômage, c'est un total d'environ un million d'hectolitres par an.

Au cours actuel qui est exceptionnellement bas, les charbons des **Seize Actions** laissent un bénéfice net de 37 cent. par hectolitre, soit un total de 370,000 fr. par an.

Pour rester au-dessous de la vérité, si nous défalquons de cette somme 80,000 fr. applicables aux travaux préparatoires courants, à compenser la moins value que présente aux cours actuel le traité avec la *Compagnie Parisienne du Gaz*, qui du reste touche à sa fin, et à la création d'une réserve, il resterait pour les 3,596 parts une somme nette de 290,000 fr., ce qui représente un revenu de plus de 8 0/0.

Le revenu pourrait être très-sensiblement augmenté, il suffirait d'une année comme 1872-73 pour que le dividende s'élevât à plus de 20 0/0.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

Les Vendredi 11 et Samedi 12 Février 1876

A PARIS, **A LA CAISSE VIVIENNE,**
45, rue Vivienne.

A MONS, A LA **BANQUE DU HAINAULT.**

On peut souscrire dès à présent par lettre.

Le numéro que l'*Univers illustré* a publié la semaine dernière est excellent, tant au point de vue de l'intérêt et de la variété qu'à celui de la belle exécution des gravures. Nous mentionnerons d'une manière toute spéciale la planche en double format intitulée : « les deux sœurs, » contenant les ravissants portraits de S. A. R. la princesse de Galles et de S. A. I. la Césarewna. Nous voyons ensuite : le maréchal-président de la République et Mme la maréchale de Mac-Mahon visitant l'exposition de Pils, à l'Ecole des Beaux-Arts ; le portrait de Frédérick-Lemaître, avec les principaux types créés par l'illustre artiste ; apparition d'un photographe dans le Cercle polaire ; une salle de danse au Groënland ; souvenirs d'Egypte, trois planches fort curieuses, surtout en ce moment où l'attention publique se porte sur les affaires du khédive ; une séance de la Chambre des pairs, à Lisbonne. — Rébus, problème d'échecs.

On voit que l'*Univers illustré* reste digne de la réputation de bon aloi qu'il a conquise par des efforts incessants. Quant à sa partie littéraire, elle est à la hauteur de sa partie artistique ; c'est là un fait trop notoire pour que nous ayons besoin d'y insister. Mais nous tenons à rappeler qu'en ce moment l'*Univers illustré* offre à ses abonnés une PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE consistant en volumes choisis parmi les œuvres des plus célèbres écrivains.

Il paraît maintenant certain qu'une convocation de l'armée territoriale aura lieu vers le milieu de mars prochain. Le ministre de la guerre l'aurait même annoncé à un député qui l'interrogeait sur ce sujet. A la veille de cette convocation, nous ne saurions trop engager MM. les officiers à donner le plus tôt possible des ordres pour faire faire leurs uniformes par les tailleurs spéciaux qui s'occupent de l'habillement militaire. Parmi les tailleurs, que MM. les officiers nous permettent de leur recommander la maison COLLIN, *rue Jean-Jacques Rousseau*, 53. La maison Collin est celle qui leur fournira leur uniforme avec le plus de promptitude et au meilleur compte.

Un nouvel ouvrage d'Alphonse Karr ayant pour titre : ... *Plus c'est la même chose*, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy. C'est la contre-partie de *Plus ça change*, publié avec tant de succès il y a quelques semaines. On retrouve dans ce livre, est-il besoin de le dire ? toute la verve du spirituel et célèbre auteur des *Guêpes* et de tant d'autres œuvres remarquables.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 5 février.

Froment (l'h.)	77 k.	19 —		Huile chene.	50	—	—
2e qualité. .	74	18 15		Huile de lin.	50	—	—
Seigle	75	12 —		Graine trèfle	50	70	—
Orge.	65	11 50		— luzerne	50	70	—
Avoine h.bar.	50	12 50		Foin (h. bar.)	780	140	—
Fèves	75	17 —		Luzerne —	780	110	—
Pois blancs. .	80	34 —		Paille —	780	70	—
— rouges. .	80	26 —		Amandes . .	50	—	—
Graine de lin.	70	26 —		Cire jaune. .	50	250	—
Farine, culas.	157	— —		Chanvres 1re			
Colza	65	25 50		qualité (52 k.	500)	—	—
Chenevis . .	50	22 —		2e —	—	—	—
Huile de noix.	50	75 —		3e —	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1re	qualité	» à 90
Id.	2e	id.	» à 65
Ordin., envir. de Saumur 1875,	1re	id.	» à 55
Id. 1875,	2e	id.	» à 45
Saint-Léger et environs 1875,	1re	id.	» à 55
Id. . .	2e	id.	» à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1875,	1re	id.	» à 45
Id. . .	2e	id.	» à 40
La Vienne, 1874.			» à 35

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1874			» à 100
Champigny, 1874	1re	qualité	» à 100
Id.	2e	id.	» à 90
Id. 1874	1re	id.	» à 80
Id.	2e	id.	» à 70
Varrains, 1875			» à »
Varrains, 1875.			» à »
Bourgueil, 1875	1re	qualité	» à 70
Id.	2e	id.	» à »
Id., 1874.	1re	id.	» à 60
Id.	2e	id.	» à 40
Restigné			» à »
Chinon, 1875.	1re	id.	70 à »
Id.	2e	id.	» à »
Id. 1874	1re	id.	» à »
Id.	2e	id.	» à »

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre. . .	67 30	» 05	» »
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	98 »	» »	» »
5 % jouiss. novembre	104 50	» »	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	475 »	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233 »	3 »	» »
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	490 »	» »	» »
— 1865, 4 %	502 50	3 50	» »
— 1869, 3 %.	365 »	3 »	» »
— 1871, 3 %.	348 »	2 »	» »
— 1875, 4 %.	472 50	» 50	» »
Banque de France, j. juillet. .	3860 »	» »	10 »
Comptoir d'escompte, j. août.	620 »	15 »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	730 »	» »	» »
Crédit Mobilier	198 75	» »	2 50
Crédit foncier d'Autriche . . .	317 50	» »	1 25
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	322 50	5 »	» »
Est, jouissance nov.	587 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	987 50	» »	1 25
Midi, jouissance juillet. . . .	720 »	3 75	» »
Nord, jouissance juillet	1250 »	» »	» »
Orléans, jouissance octobre. .	1022 50	» »	2 50
Ouest, jouissance juillet, 65. .	648 75	8 75	» »
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	» »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz.	1100 »	10 »	» »
Société Immobilière, j. janv. .	23 »	» »	» »
C. gén. Transatlantique, j. juill.	280 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	757 50	17 50	» »
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	605 »	2 50	» »
Société autrichienne. j. janv. .	645 »	» »	3 75
OBLIGATIONS.			
Orléans	317 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	311 75	» »	» »
Est	311 75	» »	» »
Nord	315 75	» »	» »
Ouest	311 75	» »	» »
Midi.	311 75	» »	» »
Deux-Charentes.	285 »	» »	» »
Vendée	240 50	» »	» »
Canal de Suez.	528 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 12 — — express.
7 — 17 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 41 — — express.
4 — 44 — soir, omnibus.
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MICHEL ET JEAN-CLAUDE COSTE.

Les créanciers de la faillite des sieurs Michel et Jean-Claude Coste, marchands associés, demeurant à Brézé, sont invités à se trouver, le mardi 15 février 1876, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur des propositions de concordat.

Le greffier,
L. BONNEAU.
(56)

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON
Située à Saumur, rue St-Nicolas,

Actuellement occupée par Mlle Thourette.

S'adresser à Me CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON
Quai de l'Ecole de cavalerie,

Actuellement occupée par M. Unalserres.

S'adresser à M. UNALSERRES.

A LOUER
UNE MAISON
Située rue du Petit-Maure,

Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES

de tout âge pour un travail facile.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

La commune du Coudray-Macouard **demande un cantonnier.**

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LES MEILLEURES MACHINES A COUDRE
Cie "HOWE" Ld
Fondateur ÉLIAS HOWE

Inventeur de la Machine à coudre et SEUL PROPRIÉTAIRE du Nom et de la Marque de HOWE

La **Cie HOWE**, répondant à un désir tant de fois exprimé par ses Amis et ses Agents, vient en plus de ses trois numéros de Machines : **No 1 — No 2 — No 3**, reconnues sans rivales dans l'industrie, d'inaugurer une nouvelle Machine à main, dite **"HOWE" No 0**, copiée sur son admirable Machine **No 1**. *Ouatant, Ourlant, Soutachant.* Son élégance, sa solidité, la beauté de son point sans envers, son prix extrêmement avantageux, lui assurent la première place dans toutes les familles.

Type de la Machine à main No 0

TARIF DES MACHINES de la Cie HOWE Ld

MACHINE No 0
Machine à main, livrée complète avec sa base richement décorée et tte la série des guides **110f**

MACHINE No 1
Montée sur pieds, pour familles, hôtels, lingères..... **250**

MACHINE No 2
Pour confections, corsets, coutures..... **275**

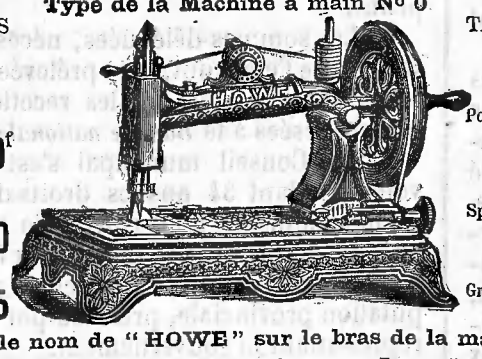

TARIF DES MACHINES de la Cie HOWE Ld

MACHINE No 3
Pour grandes confections, équipements militaires et chaussures **300f**

MACHINE No 4
Spéciale pour remettre les élastiques..... **300**

MACHINE No 5
Grand cylindre Impérial..... **650**

Exiger le nom de "HOWE" sur le bras de la machine.

DÉPOT dans la 1re maison de chaque ville.

ENTREPOT GÉNERAL
POUR MAINE-ET-LOIRE
12, Place Neuve, 12
A ANGERS
Envoi de Prospectus sur demande affranchie.

ALMANACH
DU
MAGASIN PITTORESQUE
POUR 1876

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent., — *franco* par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1876 :

Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du *Magasin pittoresque ;*

Ou *réunis en collection*, par volumes contenant le nombre d'Almanachs désigné par les acheteurs.

Les Almanachs réunis en volumes se paient également 50 centimes chacun, et *franco* par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE **GOULARD**,
Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : **5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.**

Dépôt général, **à Paris**, *rue de l'Entrepôt*, 5.

A SAUMUR, chez **Henri MACHET**, coiffeur, rue d'Orléans.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
Au capital de **650,000** fr. Siège social : 44, rue de Provence. Paris.
Marque de fabrique **B.-D.** — Médaille de mérite. Vienne 1873.
Savon B.-D. à l'*Amer de Bœuf*, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE **B.-D.**

LA MODE UNIVERSELLE
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

	Paris.	Départem^{ts}.
Un an. . . .	6 fr. »	8 f. »
Six mois. . .	3 50	4 »
Trois mois.	2 »	2 »

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

	Paris.	Départem^{ts}.
Un an. . . .	15 fr.	18 fr.
Six mois. . .	8 fr.	10 fr.
Trois mois.	4 fr.	5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.